



BAIGNADE URBAINE

« Les plans d'eau sont une richesse collective qui doivent servir équitablement à tous », affirme la Société des Gens de Baignade.

Depuis 1996, l'organisme mène un combat sans répit pour rendre public l'accès à certains points d'eau. Le concept de plage urbaine au bassin Louise avait été lancé en 1991, idée qui avait fait grandement parler la population. Cependant, deux ans plus tard, un remaniement des limites du quartier St-Roch a privé le quartier de l'accès au bassin dont il avait bénéficié auparavant, explique Léonce Naud, géographe et président de la *Société des Gens de Baignade*.

Québec : quand le fleuve reprend vie au cœur de la ville



L'Association tire son inspiration du rôle social des plages publiques en France, idée facilement transposable au fleuve Saint-Laurent, puisque le but est de donner accès à cette source d'apaisement que représente l'eau, tout en offrant un mélange social, sans classes privilégiées. La volonté de désenclaver les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Jean- Baptiste, le Vieux-Québec et Limoilou est également une raison sous-jacente. Pour rompre l'isolement de ces secteurs de la ville, quoi de mieux que permettre l'accès facile et direct aux plaisirs de l'eau libre? D'autant plus qu'offrir gratuitement un panorama urbain d'une beauté incomparable est un privilège que tous souhaitent détenir. « *Le Québec, comparativement à la France, ignore les retombées économiques que les plages peuvent apporter* », précise M. Naud.

Les raisons du refus de la part des autorités sur ce sujet sont plutôt nébuleuses. En fait, la ville de Québec ne donne pas de raisons, préférant faire le mort sur cette affaire ce qui, du point de vue de M. Naud, est raisonnable puisque les raisons ne sont pas forcément publiables. Par exemple, sous le pouvoir du maire l'Allier, des affirmations du genre « *Le bureau du maire ne veut pas voir n'importe qui à la tête du bassin Louise* » ont pu être entendues, tout comme « *Vous savez, il y a toutes sortes de gens dans Saint-Roch* », mentionné par un responsable de la Société du 400e anniversaire de Québec alors que les questions s'accumulaient en 2004 à propos du refus persistant de la Ville, relate M. Naud. Ce type de réponses vise le cœur du problème.

« À Québec, tout comme dans la plupart des villes dans le monde, les autorités bloquent l'accès de la population des quartiers défavorisés aux plages du centre-ville, quand elles existent, car ces dernières sont réservées à une clientèle locale ou étrangère qui exige un environnement d'un niveau social et économique beaucoup plus élevé », précise M. Naud en entrevue à La Quête.

Là se situe le fond de l'affaire, puisqu'il est sous-entendu dans ce principe que la Ville ne désire pas voir des gens pauvres dans ces endroits, population qu'il est préférable de ne pas montrer en plein jour. M. Naud voit un parallèle possible avec Cuba, où il a fallu que subvienne la révolution de Fidel Castro avant que les habitants de la Havane puissent avoir accès aux plages de la ville, généralement réservées aux Américains et aux gens fortunés.

L'idée que la ville de Québec souhaite « redonner le fleuve aux citoyens » dans ses orientations politiques et touristiques ne semble pas aider à plus d'ouverture à court et moyen terme, déplore M. Naud. Cependant, à long terme, la conscience de l'enjeu par les organisations des milieux populaires pour presser les décisions politiques n'est pas impossible.

D'autant plus que l'opposition étonnante de la Ville envers les résolutions relatives au bassin Louise adoptées par tous les conseils de quartier de La Cité-Limoilou nécessite des explications. « À Québec, près de quatre siècles d'administration coloniale ont habitué les autorités locales à considérer les gens non pas comme des *citoyens* mais plutôt comme des *sujets*. De telles attitudes ne changent pas en quelques années », souligne M. Naud

NADIA MORIN

Page suivante

RÉACTION DE LÉONCE NAUD À L'ANNONCE DU PROJET DU PORT

« Ce serait une grosse erreur que de choisir de renflouer les finances du Port en privatisant le pourtour du bassin Louise. Il faut au contraire développer la ville elle-même en utilisant le potentiel économique et social inutilisé du bassin Louise. L'intérêt de la ville doit l'emporter sur l'intérêt du Port, et non l'inverse. À la fin, ce sont probablement les citoyens qui vont gagner cette bataille pour l'accès public au fleuve au centre-ville et non une poignée de personnages aussi discrets que fortunés qui entendent conserver l'accès privilégié dont ils jouissent présentement au plan d'eau public le plus stratégique de la Capitale ».

LA QUÊTE – JOURNAL DE LA RUE À QUÉBEC

JUILLET-AOÛT 2015.

RÉFÉRENCES

(Ne font pas partie de l'article publié dans le journal La Quête)

[LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA D'OUVRIRE UNE PARTIE DU BASSIN LOUISE À L'USAGE DE TOUTE LA POPULATION](#)

[APPUI DU MAIRE RÉGIS LABEAUME - « JE L'AIME, CE PROJET-LÀ ! »](#)

[RÉSOLUTIONS DES 9 CONSEILS DE QUARTIER DE LA CITÉ-LIMOILOU](#)

[LE ROLE SOCIAL DES PLAGES PUBLIQUES \(COMPARAISON FRANCE – QUÉBEC\)](#)

[LE PROJET DE PARC-PLAGE JACQUES-AMYOT AU BASSIN LOUISE](#)

[LETTRE IMPORTANTE AU PORT DE QUÉBEC \(DEMEURÉE SANS RÉPONSE\)](#)

[SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE](#)